



POLITIQUE RELATIVE AUX PRINCIPES RÉGISSANT L'EXERCICE DU DROIT DE VOTE DANS LES SOCIÉTÉS COTÉES EN BOURSE

PV-04 PRINCIPES D'IMPUTABILITÉ

La Caisse adhère au partage clair des responsabilités et n'entend pas jouer le rôle dévolu aux administrateurs ou aux dirigeants des entreprises. Toutefois, la Caisse et tous les autres actionnaires ont des devoirs et des responsabilités envers les entreprises dans lesquelles ils investissent et ils doivent exercer les rôles qui leur sont dévolus et gérer leurs investissements avec soin, diligence et discernement.

À cet égard, elle engage un dialogue avec les dirigeants des entreprises afin de faire connaître ses attentes en matière de gouvernance et de responsabilité sociale des entreprises.